

Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT 2022 (28-30 septembre 2022, Mexico)

Déclaration finale

Nous, les

3. *Félicitant*

concernant la protection et la promotion des musées et des collections, leur diversité et

Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954) et ses deux Protocoles (1954 et 1999), la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970), la Convention concernant la protection du patrimoine mondial,

pratiques, les objets et les sites culturels ainsi que dans la diversité linguistique ; et dans cette perspective, nous réitérons la responsabilité individuelle et collective, au nom des

représentativité du patrimoine dans toutes les régions, ainsi que la promotion des industries culturelles et créatives, en tant que dimensions fondamentales pour soutenir la

un ferment de paix et une force de créativité et pour construire un monde plus durable ;

10. Nous nous engageons, à cet effet, à favoriser un environnement propice au respect et à individuels et collectifs dans tous les domaines de la culture, du patrimoine culturel aux secteurs culturel et créatif, y compris dans numérique, afin de construire un monde plus juste et équitable, et de réduire les inégalités, en particulier en direction des femmes, des jeunes, des enfants, des peuples autochtones, des personnes africaine, des personnes en situation de handicap et des groupes vulnérables, notamment pour (i)

en tant éthique, social et économique ; (ii) renforcer les droits économiques et sociaux des artistes et des professionnels et praticiens de la culture, faciliter leur mobilité et défendre leur statut, notamment en renforçant la propriété intellectuelle ; (iii) protéger et

des cadres juridiques et des politiques publiques qui défendent les droits des peuples et des communautés à leur identité et à leur patrimoine culturel, y compris les expressions des cultures des peuples autochtones ; et (vi) accroître les efforts pour promouvoir la protection, le retour et la restitution de biens culturels, y compris à travers une consultation des populations concernées et avec le consentement libre, préalable et éclairé de celles-ci ;

11. Nous plaidons pour un ancrage systémique de la culture dans les politiques publiques, par régional, sous-programmes pertinents des Nations Unies, en tant que vecteur et moteur de résilience, en direction des femmes et des jeunes, la santé et le bien-être émotionnel, à la réduction environnementale, le tourisme, le commerce et les transports, tout en soutenant des modèles de développement économique et social adaptés au contexte ;

12. Nous appelons contemporains, par la mi

et locaux, y compris par le institutions culturelles, à la société civile, aux réseaux professionnels et aux experts, ainsi

communautés concernées, par exemple, par le biais de la Plateforme inter-agences
bonnes pratiques afin de mobiliser leur potentiel de transformation ; et en outre, nous
appelons vivement à préserver et à renforcer le financement de la c

ainsi

s de

internationaux pertinents, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique (CDB),

le

«

musées et les institutions culturelles. Nous appelons également
dans le domaine de la lutte contre le trafic illicite de

paix dans des hommes et des femmes » par la justice sociale et la dignité humaine
;

20. Afin de soutenir le positionnement de la culture en tant que bien public mondial, de faire

*Déclaration des Nations Unies faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième
anniversaire de l'Organisation adoptée par* générale des Nations Unies, et